



Demande aps en parallèle après une demande de passeport talent.

Par zack15

Bonjour,

Je viens de signer un cdi après avoir obtenu mon diplôme d'ingénieur. Ce cdi est éligible au passeport talent donc j'ai fait la demande de changement de statut passeport talent sur le site de l'ANEF le 24/09. Mon titre de séjour étudiant expire le 13/11 (adresse à Caen). Et la nouvelle demande de passeport talent je l'ai fait avec ma nouvelle adresse (Gagny) dépendant de la sous préfecture de Raincy.

Apparemment les délais de traitement sont très longs et mon titre de séjour étudiant expire bientôt.

Le début de mon contrat de CDI est conditionné par l'obtention de ce passeport talent.

Ma question est la suivante : Puis-je faire une demande de carte RECE (Recherche d'emploi création d'entreprise) (ex APS) pour pouvoir commencer mon CDI avec l'autorisation de travail ? Si oui, puis-je faire une attestation d'hébergement à Paris où le traitement est beaucoup plus rapide ? Est ce que cette demande en parallèle ne va pas influencer ma demande de passeport talent ?

Le cas échéant, qu'est ce que vous me conseillerez ? Dois-je aller voir un avocat pour accélérer ma demande ?

Merci de vos réponses